



IDOS 45 - CH334

Désinfectant bactéricide fongicide de qualité alimentaire polyvalent

Destiné à la désinfection générale des surfaces, des matériels, des locaux, de l'air en milieu alimentaire ou non, ainsi qu'au traitement fongicide du matériel de transport, de récolte, des locaux de stockage, du matériel de stockage POV.

Traite radicalement les moisissures, les levures, les champignons, les algues microscopiques sur surfaces et matériels (inertes).

Prépare les surfaces avant peinture alimentaire.

Limite les micro-organismes lors d'extraction secondaire du pétrole.

Désinfecte le linge et prévient la moisissure dans les fibres textiles.

Possède un effet bactériostatique (industrie papier et textile), un effet algistatique (antislime : anti-boues, bactéries, algues et lichens des eaux de refroidissement) et un effet algicide (bassins...).

Caractéristiques :

Aspect : liquide rose

Odeur légèrement aromatique

pH à état pur : $8,0 \pm 0,5$

Point éclair : 48°C

Solubilité : totale dans l'eau



Utilisateurs :

Industries des boissons, désinfectant piscine, traitement des eaux non potables, industries agro-alimentaires, matériels (cuves, citernes, tanks), horticulture et maraîchage (serres et abris), boucheries, charcuteries, boulangeries, pâtisseries...

Mode d'emploi :

S'emploie par trempage, pulvérisation, brossage, circulation pour les surfaces nettoyées au préalable. Diluer dans l'eau à 20°C à raison de 5% (5ml par litre d'eau). Respecter un temps de contact de 5 min. Rincer à l'eau potable dans le cas de désinfection de surface ou de récipient pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires. Contrôler l'efficacité du rinçage à l'aide d'un réactif approprié. Nettoyer le matériel d'application à l'eau avant de le ranger.

Ne pas mélanger avec un autre produit. Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

Règlementation :

Homologation du Ministère de l'Agriculture n° 9000764 du 01/12/90 (fongicide POV).

Conforme à l'arrêté du 08/09/99 relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage du matériel et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

Bactéricide : testé selon la norme AFNOR T 72173 (NF EN 1276) en condition de propreté (0,03% albumine).

Selon le même protocole son efficacité est prouvée sur la légionella pneumophila à 0,25%.

Danger. Respecter les précautions d'emploi.

Conforme au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations. Consulter la FDS sur demande.

DANGER. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Substance active biocide : chlorure de didécyl diméthyl ammonium (N°C AS 7173-51-5) : 10% (m/m) TP 4.



Les renseignements contenus dans cette fiche ont pour but de vous conseiller rendant compte notamment d'essais effectués avec un souci constant d'objectivité mais sans aucun engagement de notre part.